



Sommaire

- Actualités
- Appels à projets



Jean-Marc Giraud
Sous-préfet de Montluçon
chargé de la Relance dans l'Allier



Mesure de soutien aux petites cantines scolaires du plan de relance :

Le plan de relance comporte une mesure de soutien aux petites cantines scolaires, dotée de 50 M€, dont l'accès a été ouvert au mois de février 2021. Cette aide a pour objectif d'aider les collectivités les plus fragiles à mettre en place les mesures de la loi EGAlim concernant la restauration collective, en particulier l'atteinte de 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, objectif qui constitue une réforme prioritaire du gouvernement.

Pour permettre à de nouvelles communes de déposer un dossier de demande d'aide, l'ouverture du guichet initialement prévue jusqu'au 31 octobre 2021, est prolongée jusqu'au 30 juin 2022 et le champ d'éligibilité est élargi aux communes attributaires de la DSR cible en 2021, permettant à 538 communes supplémentaires d'être éligibles à l'aide.

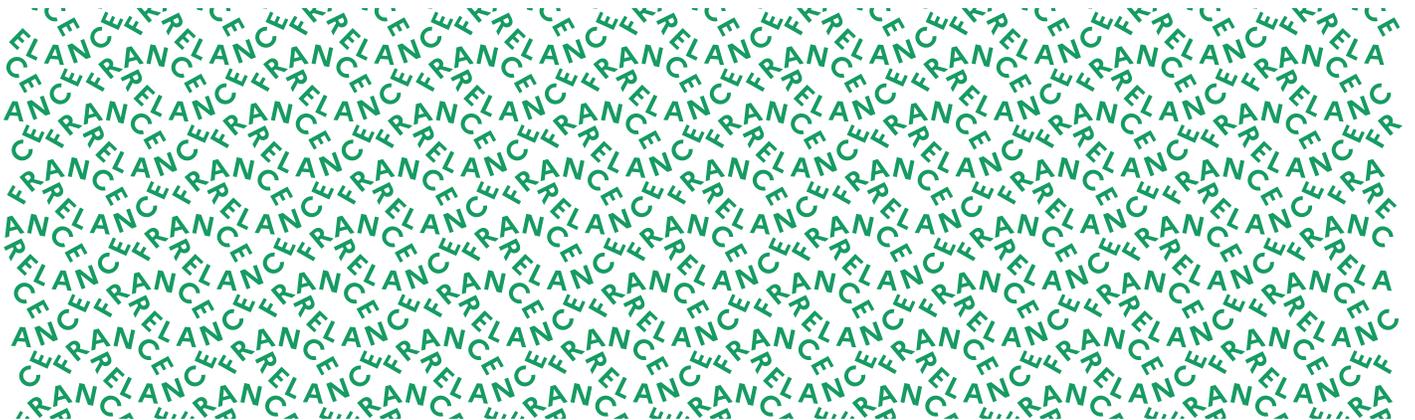
Pour plus d'informations : <https://www.asp-public.fr/actualites/soutien-de-certaines-cantines-scolaires-prolongation-du-dispositif-et-mise-en-place-dune-assistance>

Ouverture de « Mission Transition Ecologique », site internet regroupant les aides à la transition écologique des entreprises :

« Mission Transition Ecologique » est une plateforme numérique mise à la disposition des TPE, PME et ETI souhaitant s'engager dans leur transition écologique.

Cette plateforme, qui rassemble les aides publiques pour la transition écologique des entreprises, permet de trouver facilement et rapidement le dispositif qui correspond à leur besoin.

Pour plus d'informations : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr>



Appels à projets

Appel à projets du label « Année de la gastronomie » :

Afin de soutenir l'ensemble des filières de la restauration durablement touchée par la crise et faire rayonner le savoir-faire culinaire français, des producteurs aux restaurateurs, le président de la République Emmanuel Macron a lancé l'année de la gastronomie française lors de sa visite le 27 septembre 2021 à la 20ème édition du Sirha à Lyon, grand rendez-vous des professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation.

Depuis 2010, le repas gastronomique français est classé au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco, au titre qu'il s'agit d'une « pratique sociale coutumière, destinée à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes ».

Dans le cadre de France Relance, l'État a décidé de lancer, en métropole et dans les outre-mer, un appel à projets national « année de la gastronomie » qui courra de décembre 2021 à décembre 2022.

Quatre grandes thématiques ont été retenues :

- volet 1 : l'hiver de la gastronomie engagée et responsable,
- volet 2 : le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante,
- volet 3 : l'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble,
- volet 4 : l'automne des producteurs.

Dès décembre 2021, des projets, analysés au plus près des territoires par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), bénéficieront du label « Année de la gastronomie ».

Les meilleurs d'entre eux, sélectionnés par un comité présidé par Guillaume Gomez, représentant personnel du Président de la République auprès des Acteurs et des Réseaux de la Gastronomie et de l'Alimentation, pourront bénéficier d'un soutien financier de l'État compris entre 20.000 et 50.000 euros en fonction du budget global de leur projet.

La gestion opérationnelle de cet appel à projets a été confiée à CCI France et à son réseau territorial de 125 CCI, qui assureront la réception et l'instruction des demandes puis, ensuite, la mise en œuvre opérationnelle, sur la base des avis et décisions rendus par le comité de sélection.

Le volet 1 « Hiver de la gastronomie engagée et responsable » est clos depuis le 1er décembre 2021.

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures :

- volet 2 « Printemps de la gastronomie engagée et responsable » : 21 février 2022 à 17h
- volet 3 « Été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble » : 21 mai 2022 à 17h
- volet 4 « Automne des producteurs » : 21 août 2022 à 17h.

Pour plus d'informations :

- adresse de publication de l'appel à projets : <https://www.gouvernement.fr/l-annee-de-la-gastronomie-a-son-label>,
- dépôt des dossiers : www.cci.fr/annee-de-la-gastronomie,
- téléphone : 04.70.02.50.15

Appels à projets

Ouverture de l'appel à projets relatif à l'amélioration de l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie et à la stérilisation des animaux errants :

Dans le cadre de France Relance, et suite au vif succès de la première vague d'appel à projets, le Président de la République a annoncé le 4 octobre dernier un réajustement de ce dispositif à hauteur de 15 millions d'euros supplémentaires menant ainsi à l'ouverture d'une seconde vague d'appel à projets.

Les deux actions de la précédente campagne (aide aux refuges et aux campagnes de stérilisation) sont reprises. Trois types d'aides sont ainsi proposés :

- financement de travaux et/ou équipements au bénéfice d'associations possédant ou voulant créer un refuge pour chats, chiens ou équidés,
- financement des équipements des associations sans refuge permettant une mise en conformité avec les nouvelles dispositions prévues par la PPL,
- financement de campagnes de stérilisation de chats ou de chiens (matériel d'une part et frais vétérinaires d'autre part) au bénéfice des associations conduisant ces campagnes.

La clôture du dépôt des candidatures de l'appel à projets est fixée au 31 janvier 2022.

Pour plus d'informations : <http://www.allier.gouv.fr/france-relance-mesures-de-soutien-pour-lutter-a3224.html>

Calendrier de l'ensemble des dispositifs France Relance encore en vigueur au 1er novembre 2021 :

Un calendrier de l'ensemble des dispositifs France Relance encore en vigueur est disponible sur le site de la Préfecture de région à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/France-Relance-en-Auvergne-Rhone-Alpes/Les-appels-a-projets-France-Relance-et-les-laureats/Les-appels-a-projets>

OUTILS A VOTRE DISPOSITION :

- Guide pour les entreprises secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois :
<https://agriculture.gouv.fr/covid-19-les-dispositifs-daide-accessibles-aux-entreprises-des-secteurs-agricole-agroalimentaire-et>
- Guide pour les entreprises :
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>
- Guide pour les TPE/PME :
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relande/guide_les_dispositifs_a_destination_des_pme_et_tpe.pdf
- Guides pour les maires :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relande/Guide_Plande-Relance_maires.pdf
- Guichet unique des aides de France Relance en Auvergne – Rhône-Alpes :
<https://france-relande-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

